



**ARRETE REGIONAL N° 011 - /RAA/ICAM**  
**Portant création d'un Observatoire d'Intoxication par Consommation d'Animaux Marins (ICAM) dans la Région Atsimo Andrefana**

**LE CHEF DE REGION,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2014-200 du 11 avril 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-235 du 18 avril 2014, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n°2014-298 du 13 mai 2014, fixant les attributions du Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n°2014-634 du 03 juin 2014, fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n°2014-633 du 03 juin 2014, fixant les attributions du Ministre de la Santé Publique, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n° 92-1026 du 09 décembre 1992 portant création d'un Institut Halieutique et des Sciences Marines au sein de l'Université de Toliara ;

Vu le Décret n°2013-843 du 20 Novembre 2013, portant nomination du Chef de Région Atsimo Andrefana,

Vu l'Arrêté provincial n° 254 du 10 décembre 1965, portant interdiction de livrer certains poissons à la consommation pendant la saison chaude, et fixant les modalités de contrôle sanitaire de ces poissons,

Vu la Convention n° 711-2013/MPRH/SG/DGPRH/DRPRH.61/PACP du 01 août 2013 portant mise en place d'un Projet Observatoire Régional ICAM sur financement de la Banque Africaine de Développement à travers le Projet PACP ;

Vu la Résolution de l'atelier de restitution du Projet Observatoire Régional ICAM du 02 juillet 2014 à Toliara ;

**Sur proposition du Comité de Pilotage dudit Projet.**

**ARRETE :**

**Article premier :** Création

Un Observatoire d'Intoxication par Consommation d'Animaux Marins (ICAM) est créé dans la Région Atsimo Andrefana. Il a son siège à l'Institut Halieutique et des Sciences Marines de l'Université de Toliara.